

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 20/09/2022

DECISION N° 20220920\_B\_095

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS Nathalie JOLIVET,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20200630\_D\_108 du Conseil Communautaire du  
30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au  
Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance**  
**Objet : Avenant à la Convention Territoriale globale 2019-2022 à passer avec CAF de  
la Haute-Loire**

Le Bureau,

N° 20220920\_B\_095

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'avenant à la Convention Territoriale globale 2019-2022 à  
passer avec CAF de la Haute-Loire, ainsi que les avenants aux  
conventions d'objectifs et de financement en faveur des structures  
Famille-Jeunesse qui en découlent.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces  
afférentes.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 20 septembre 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

